



POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

Jun 2021

TABLE DES MATIÈRES

1 - Introduction	3
2 - Définitions	3
3 - Objectifs de la GRE	5
4 - Principes de la GRE.....	6
5 - Portée et autorité	6
6 - Politique de gestion des risques de l'entreprise	7
7 - Plan GRE, suivi et rapports	8
APPENDICE A - Processus GRE	9
APPENDICE B - Boîte à outils GRE	13

Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.

1 - INTRODUCTION

Wrestling Canada Lutte ("WCL") reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de la réalisation de sa vision, de sa mission et de ses objectifs. WCL s'engage à créer et à protéger sa valeur en abordant explicitement l'incertitude dans la poursuite de ses objectifs stratégiques. La gestion des risques de l'entreprise ("GRE") fera partie d'une approche consciente visant à reconnaître, enregistrer et répondre aux changements et aux conditions au sein de WCL.

L'objectif de la GRE est d'articuler l'approche de WCL en matière de gestion des risques dans le cadre de ses processus stratégiques et opérationnels, et de définir la gouvernance et la responsabilité de la gestion des risques à WCL. La GRE est une responsabilité partagée qui s'étend du CA de WCL à la direction, au personnel, aux membres, aux clubs et aux participants de WCL.

En tant qu'organisation sportive nationale qui régit la lutte au Canada, WCL reconnaît qu'il existe des risques inhérents à toutes les facettes de sa gouvernance, de l'exécution de ses programmes et de ses activités commerciales. WCL s'engage à gérer ces risques pour l'organisation en s'assurant que ses décisions et ses actions reflètent les normes établies et les valeurs organisationnelles. WCL prend au sérieux la sécurité, le bien-être et la satisfaction de ses membres, clubs, participants et personnel. Bien que WCL n'hésite pas à prendre des risques organisationnels et à saisir des opportunités, nous nous efforcerons de le faire de manière réfléchie et en toute connaissance de cause, à tout moment.

En définitive, une gestion des risques réussie présente les avantages suivants :

- elle prévient ou limite les blessures ou les pertes pour les participants, les bénévoles et le personnel;
- elle contribue à protéger l'organisation et ses membres contre les litiges inutiles;
- elle veille à ce que l'organisation soit conforme à l'ensemble des lois, règlements et normes applicables;
- elle améliore la qualité et la pertinence des programmes et services que l'organisation fournit à ses membres, partenaires et commanditaires;
- elle favorise l'amélioration de la gestion des affaires et des pratiques de gestion des ressources humaines;
- elle améliore la marque de commerce, la réputation et l'image de l'organisation dans la communauté; et
- elle renforce globalement la capacité de l'organisation à atteindre ses objectifs stratégiques.

2 - DÉFINITIONS

Conseil d'administration ("CA") - se réfère au conseil d'administration de WCL, y compris le président/président du conseil, et les administrateurs.

Clubs - se réfère à toute équipe, groupe ou association qui est affilié à WCL en tant que membre ou affilié d'un membre de WCL.

Gestion des risques de l'entreprise ("GRE") - fait référence à un processus explicite et organisé (identifier - analyser - traiter - surveiller) pour comprendre et gérer les risques par le biais d'activités planifiées et coordonnées au sein d'une organisation.

Risques financiers - risques liés à la surveillance et aux rapports financiers, à la capacité de contrôler et de diriger les fonds, à l'établissement des budgets, à l'investissement et à la gestion des fonds de réserve et autres actifs, à la protection des flux de revenus, à la viabilité financière à long terme et aux facteurs de marché (devises, taux d'intérêt).

Risques liés à la gouvernance - risques liés au niveau de conformité avec les opérations ou les pratiques légales, réglementaires, éthiques ou commerciales, y compris les normes de, et la responsabilité envers la United World Wrestling (UWW), Sport Canada et d'autres organismes, ainsi que le respect des obligations contractuelles.

Membres - désigne toutes les organisations sportives provinciales et territoriales affiliées à WCL, ainsi que l'Association canadienne des officiels de lutte (ACAL) et les entraîneurs de U SPORTS.

Risques opérationnels - risques liés aux processus internes qui empêchent la mise en œuvre, la sanction, la livraison et le suivi des initiatives du plan stratégique ou d'affaires, y compris les politiques, les programmes, les processus, les personnes (personnel et autres), les systèmes, les contrôles, l'utilisation de la technologie, la propriété intellectuelle et la protection des renseignements personnels.

Participants - tout athlète, entraîneur, officiel, bénévole ou autre personne impliquée dans les activités de WCL.

Risques de réputation - risques liés à la perception publique externe de WCL, y compris sa valeur, son objectif et son existence en tant qu'ONDS de la lutte au Canada et l'obtention de résultats fructueux qui répondent ou dépassent les attentes du système sportif canadien, y compris celles de la communauté de la lutte.

Risque - fait référence à la possibilité que quelque chose (incertitude) se produise et ait un impact (positif ou négatif) sur la réalisation des objectifs de WCL. Un risque positif est souvent appelé "opportunité".

Gestion des risques - fait référence à la culture, aux processus et aux structures qui sont orientés vers la gestion efficace des opportunités potentielles et des effets négatifs.

Responsable de la gestion des risques ("RGR") - désigne la personne, désignée par le conseil d'administration, qui supervise le processus de GRE de WCL au sein de WCL.

La **politique de gestion des risques** - est la déclaration d'engagement de WCL en matière de gestion des risques.

Propriétaire du risque - désigne l'individu ou le comité, désigné par le conseil d'administration, pour superviser un ou plusieurs risques spécifiques, y compris le développement et l'achèvement d'un plan d'action pour éviter, réduire ou transférer le risque.

Registre des risques - se réfère à une base de données servant à enregistrer et documenter les risques identifiés et leur statut actuel au sein de WCL.

Risques de sécurité - risques liés à la santé, à la sécurité et au bien-être des participants, des membres et du personnel, y compris tous les risques associés aux blessures, aux mauvais traitements (physiques, sexuels et psychologiques) ou aux décès dans le cadre des activités de notre sport.

Personnel - désigne les dirigeants, les employés et les contractants de WCL.

Risques stratégiques - risques liés à la structure organisationnelle, aux stratégies, aux objectifs, à l'élaboration des politiques et à l'engagement des membres, aux parties prenantes et aux forces extérieures, y compris les relations avec le gouvernement et les autres agences ou fédérations internationales et nationales.

3 - OBJECTIFS DE LA GRE

- Fournir une déclaration d'orientation sur la façon dont les risques seront gérés au sein de WCL et en renforçant la compréhension de la gestion des risques comme ayant un large objectif, au-delà de la simple prévention des poursuites judiciaires et des pertes financières, y compris, mais sans s'y limiter, la création de valeur en permettant à WCL d'atteindre ses buts et objectifs. En général, WCL considère la gestion des risques comme une approche globale visant à améliorer les performances de l'organisation.
- S'assurer que WCL dispose de pratiques de gestion des risques cohérentes, efficaces et efficaces à l'échelle de l'organisation, intégrées dans la planification et l'exécution du plan stratégique et du plan d'affaires de WCL, ainsi que dans les processus d'analyse et de prise de décision essentiels à la réalisation des objectifs stratégiques et organisationnels de WCL.
- Créer et maintenir un cadre de GRE en fournissant une orientation sur les exigences et les responsabilités qui dirigent le processus de GRE de WCL et qui conduisent à la fois les processus d'évaluation et de gestion des risques, y compris les rôles, les responsabilités et les structures spécifiques pour identifier, évaluer et traiter les risques afin de mieux atteindre les résultats souhaités, d'une manière qui reflète nos valeurs.
- Formaliser la méthodologie d'élaboration d'un plan d'action pour, premièrement, prévenir et atténuer les risques dans le cadre de l'appétit pour le risque de WCL afin de soutenir la réalisation des buts et des objectifs de WCL et, deuxièmement, faire face aux conséquences lorsque quelque chose se produit.
- Assurer une fonction éducative pour le CA, les membres, le personnel, les clubs et les participants.
- Établir une culture au sein de WCL et de ses membres qui reconnaisse que la gestion des risques est une vaste activité et une responsabilité partagée par tous.

4 - PRINCIPES DE LA GRE

- WCL n'acceptera pas de risques inutiles, mais acceptera des risques lorsque les avantages l'emportent sur les coûts.
- Toutes les activités et tous les événements entrepris par WCL doivent intégrer les principes de la gestion des risques, notamment en prenant des mesures systématiques et explicites pour identifier, évaluer, gérer et communiquer en temps utile les risques auxquels l'organisation est confrontée; et en veillant à ce que les stratégies d'atténuation soient raisonnables et reflètent la norme de diligence raisonnable en toute circonstance (la norme de diligence étant déterminée par les normes écrites/publiées, les pratiques industrielles, les précédents jurisprudentiels établis et le bon sens).
- WCL s'efforcera d'anticiper et de gérer les risques grâce à une planification efficace de la GRE, en adoptant les principes de gestion des risques de l'Organisation internationale de normalisation (ISO 31000:2009E), notamment :
 - a) la GRE crée et protège la valeur;
 - b) la GRE fait partie intégrante de tous les processus organisationnels;
 - c) la GRE fait partie de la prise de décision;
 - d) la GRE traite explicitement de l'incertitude;
 - e) la GRE est systématique, structurée et opportune;
 - f) la GRE est basée sur les meilleures informations disponibles;
 - g) la GRE est adaptée;
 - h) la GRE tient en compte des facteurs humains et culturels;
 - i) la GRE est transparente et inclusive;
 - j) la GRE est dynamique, itérative et sensible au changement; et
 - k) la GRE facilite l'amélioration continue de l'organisation.

5 - PORTÉE ET AUTORITÉ

Le conseil d'administration de WCL nomme chaque année un administrateur à titre de responsable de la gestion des risques de WCL, qui est chargé de la mise en œuvre, du maintien et de la communication de la présente politique.

La présente politique s'applique à toutes les activités entreprises par WCL. Lorsque WCL exerce son autorité sur des activités conjointes avec des membres de WCL, des mesures de gestion des risques peuvent également être prescrites par WCL pour être mises en œuvre par ses membres, clubs et participants. Ce document ne peut être modifié sans consultation et approbation de WCL.

6 - POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

WCL prend les engagements suivants envers ses membres :

- le CA, les dirigeants, le personnel, les membres, les clubs et les participants ont tous la responsabilité permanente de prendre des mesures appropriées dans le cadre de leur autorité et de leur responsabilité pour identifier, évaluer, gérer et communiquer les risques;
- toutes les activités et tous les événements entrepris par WCL seront analysés du point de vue de la gestion des risques;
- WCL prendra en compte le risque à la fois dans son processus de GRE et dans ses activités de prise de décision;
- WCL utilisera une approche systématique utilisant des étapes explicites pour identifier, évaluer, gérer et communiquer les risques;
- le processus de GRE de WCL permettra de gérer les risques en utilisant les étapes suivantes :
 1. Identifier régulièrement et continuellement les risques potentiels en utilisant une approche éclairée d'analyse de l'environnement.
 2. Évaluer l'importance de tous les risques en considérant à la fois leur probabilité et leurs conséquences.
 3. Élaborer et mettre en œuvre des mesures pour traiter les risques jugés importants en réduisant leur possibilité, leurs conséquences ou les deux. Les stratégies de gestion des risques doivent être raisonnables et refléter la norme de diligence donnée en toute circonstance (lorsque la norme de diligence est déterminée par des normes écrites/publiées, des pratiques industrielles, des précédents jurisprudentiels établis ou le bon sens). Ces stratégies comprennent :
 - a) élaborer des politiques, des procédures, des normes et des règles;
 - b) avoir recours à des contrats solides et juridiquement valables (codes de conduite, ententes d'athlètes et d'entraîneurs, contrats de travail, contrats d'organisation d'événements, contrats de paiement, contrats de sous-traitance, contrats de partenariat);
 - c) utiliser des avertissements, des panneaux, des accords de participation ou des accords d'exonération de responsabilité;
 - d) arrêter ou interdire certaines activités, actions ou événements;
 - e) souscrire une couverture d'assurance appropriée pour toutes les activités ou certaines d'entre elles.
 - f) créer et faciliter l'éducation, l'instruction, le développement professionnel et la formation spécialisée;
 - g) améliorer la clarté des fonctions et des rôles grâce à l'utilisation de descriptions écrites des postes et des mandats des comités;
 - h) assurer que le personnel et les participants aient les qualifications et/ou certifications minimales et obligatoires;
 - i) assurer une supervision et un contrôle des activités par et pour le personnel et les participants;
 - j) améliorer les procédures de traitement des préoccupations, des plaintes et des litiges;
 - k) respecter l'exigence de révisions régulières de la politique, des processus et des procédures;
 - l) formuler et déterminer des normes pour les événements et les équipements;
 - m) préparer les procédures et les protocoles d'intervention en cas d'urgence et de gestion de crise; et
 - n) communiquer efficacement ce qui précède à la communauté de la lutte.

4. Surveiller les risques et en rendre compte au conseil d'administration sur une base régulière.
5. Tous les risques ne sont pas assurables, mais dans le cadre de son engagement en matière de gestion des risques, WCL cherchera à obtenir une couverture d'assurance pour les activités essentielles à la mission de WCL et qui présentent des risques importants, lorsque cette couverture est raisonnablement disponible et qu'elle présente un avantage net en termes de coûts pour WCL. WCL maintiendra (et lors de chaque renouvellement annuel de ses polices, WCL consultera son fournisseur d'assurance et ses courtiers afin de déterminer s'il existe des lacunes, des problèmes ou des déficiences émergentes à traiter par le biais d'un programme d'assurance plus complet) la couverture minimale suivante, sans s'y limiter :
 - a) responsabilité civile générale;
 - b) responsabilité des administrateurs et des dirigeants;
 - c) couverture cybernétique et des données;
 - d) couverture des abus;
 - e) assurance médicale et de voyage en dehors du pays; et
 - f) couverture de la responsabilité civile de l'organisation de l'événement en exigeant que les comités organisateurs hôtes tiers fournissent une couverture en tant qu'"*assuré supplémentaire*" pour WCL.

7 - PLAN, SUIVI ET RAPPORTS DE GRE

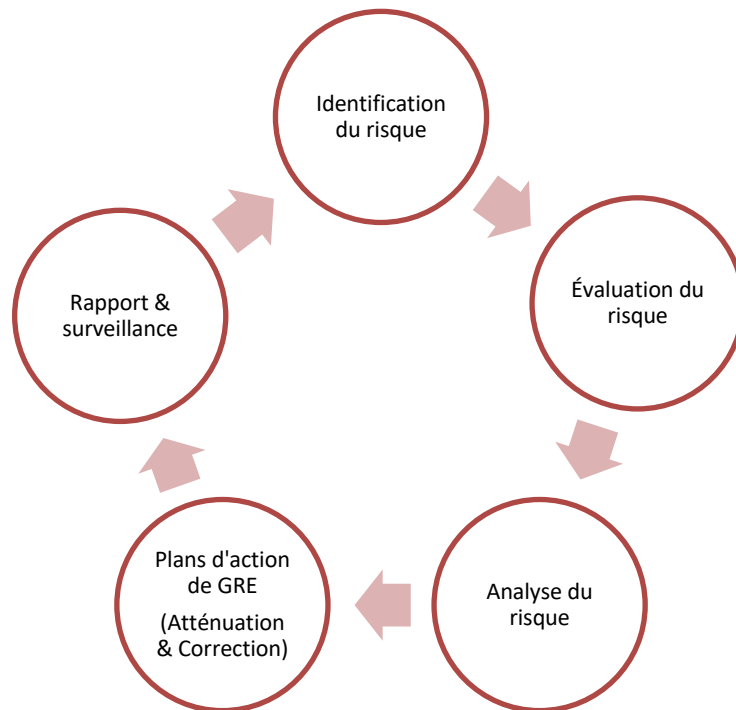
La GRE est un processus continu et itératif, qui doit être répété, si nécessaire (si les circonstances changent), mais au moins une fois par an, le plan de GRE étant un processus évolutif, car les éléments et les actions du plan peuvent prendre un ou plusieurs cycles pour être résolus. Idéalement, l'ensemble du processus d'identification et d'évaluation devrait avoir lieu au printemps, afin que le plan de GRE révisé/mis à jour soit approuvé par le CA avant l'AGA.

Le plan de GRE, ainsi que les mises à jour trimestrielles régulières, fournissent au conseil d'administration les informations et les outils nécessaires pour saisir et mesurer le niveau global de risque (nombre, cumulatif et moyen) auquel WCL est confrontée, mais aussi un mécanisme permettant au conseil d'administration de diriger les actions et de garantir les progrès.

Afin de garantir que la gestion des risques reste une priorité élevée au sein de WCL et de promouvoir une culture organisationnelle qui adopte une perspective de gestion des risques, la GRE et la révision du plan de GRE seront un point permanent, au moins une fois par trimestre ou comme point ad hoc à tout moment à l'ordre du jour de la réunion du CA, afin que le GRG puisse fournir des mises à jour si nécessaire.

WCL reconnaît que la communication est un élément essentiel de la gestion des risques. La présente politique et notre processus de gestion des risques seront fréquemment communiqués à notre CA, à la direction, au personnel, aux comités, aux APT, aux clubs et aux participants, et nous encouragerons chacun d'entre eux à communiquer à WCL ses problèmes et préoccupations en matière de gestion des risques.

APPENDICE A - PROCESSUS DE GRE



Identification des risques

1. Le CA identifie une liste potentielle de risques avec la contribution du personnel, des participants, des membres et autres. L'objectif est de recenser autant de risques potentiels que possible. Il peut s'agir de risques à court et à long termes, ainsi que de risques probables et de "cygnes noirs" ("très improbables").
2. WCL déterminera les approches existantes pour faire face à ce risque.
3. WCL déterminera et classera chaque risque selon les catégories de risque suivantes :
 - risques stratégiques
 - risques opérationnels
 - risques financiers
 - risques de gouvernance
 - risques de réputation
 - risques de sécurité

Évaluation des risques

4. Pour chaque risque, le CA évalue ensuite la probabilité (sur une échelle de 1 à 5) qu'un événement à risque se produise et les conséquences (sur une échelle de 1 à 5) de son impact sur WCL.

5. Le score de risque de chaque risque est calculé sur la base de la "probabilité" (ou vraisemblance) de survenance du risque et de la "conséquence" (impact) de chaque risque sur une échelle de 1 à 25. Pour les besoins de WCL, nous mesurons et classons le risque potentiel de chacun de ces risques selon les 5 niveaux de risque suivants.

- **Extrême** (score de risque 20-25) - les risques classés à ce niveau exigent une action immédiate et urgente (généralement dans les 3 mois). Il serait extrêmement rare que WCL ait une tolérance pour un risque de ce niveau. Si un événement s'est produit, l'équipe de gestion se réunira dans les 24 heures pour envisager tous les efforts et mesures raisonnables pour gérer et minimiser l'impact. Le CA sera informé dans les 24 heures, en utilisant les moyens de communication les plus appropriés, ce qui peut amener le président à convoquer une réunion distincte du CA pour le tenir informé.
- **Élevé** (score de risque 15-19) - les risques classés à ce niveau nécessitent une action rapide et urgente (généralement dans les 6 mois). Il serait rare que WCL ait une tolérance pour un risque de ce niveau. Si un événement s'est produit, l'équipe de gestion se réunira dans les 72 heures pour envisager tous les efforts et mesures raisonnables pour gérer et minimiser l'impact. Le CA sera informé dans les 7 jours, en utilisant les moyens de communication les plus appropriés, ce qui peut amener le président à convoquer une réunion distincte du CA pour le tenir informé.
- **Modéré** (score de risque 10-14) - les risques classés à ce niveau nécessitent généralement une certaine action (généralement dans les 18 mois). WCL doit être prudente et sélective en tolérant les risques à ce niveau. Si un événement s'est produit, la directrice administrative sera informée dans les 72 heures, et, avec le personnel responsable, elle envisagera tous les efforts et mesures raisonnables pour gérer et minimiser l'impact. Le RGR sera informé dans les 7 jours, et le CA recevra une note d'information lors de la prochaine réunion du CA.
- **Mineur** (score de risque 5-9) - les risques classés à ce niveau peuvent nécessiter ou non une intervention (dans les 24 mois). La tolérance des risques à ce niveau serait très courante. Si un événement s'est produit, la directrice administrative en sera informée dans les 72 heures, et, avec le personnel responsable, elle envisagera tous les efforts et mesures raisonnables pour gérer et minimiser l'impact. Le RGR recevra une note d'information dans un délai raisonnable et approprié.
- **Trivial** (score de risque 1-4) - les risques classés à ce niveau nécessitent rarement une action autre que la notification du superviseur du membre du personnel responsable de la question spécifique si un événement devait se produire, qui confirmera que le niveau global du risque reste le même. Si le risque est plus élevé que prévu, il le portera à l'attention de la directrice administrative pour qu'elle donne des instructions.

Analyse des risques

6. Le CA établit sa tolérance au risque pour chaque risque, en utilisant la même échelle que les niveaux de risque ci-dessus. En général, les tolérances "attendues" seront limitées à un niveau inférieur au niveau modéré (14 ou moins).

Plan d'action de GRE

7. Tous les risques auxquels WCL est confrontée doivent être traités par une ou plusieurs des quatre stratégies suivantes :
 - **Accepter le risque** - aucune action n'est entreprise parce que le niveau de risque (déterminé par la probabilité et la conséquence) est acceptable (inférieur à la tolérance au risque de WCL). Il se peut également que le risque soit inhérent à l'activité sportive elle-même et qu'il puisse donc être accepté sous sa forme actuelle.
 - **Éviter le risque** - Arrêter ou éliminer le risque en évitant l'activité, le programme, le processus ou l'initiative qui est à l'origine du risque.
 - **Réduire le risque** - des mesures sont prises pour réduire la probabilité du risque et/ou ses conséquences potentielles, par des efforts tels que l'amélioration de la planification, des politiques, de l'exécution, de la supervision, du suivi ou de l'éducation.
 - **Transférer le risque** - accepter le niveau de risque, mais en transférer une partie ou la totalité à d'autres par le biais d'une assurance, d'un accord de renonciation à la responsabilité ou d'autres contrats commerciaux.
8. Les stratégies générales ci-dessus se traduisent par une variété d'actions ou de mesures de contrôle, qui, pour WCL, peuvent inclure (mais ne sont pas limitées à) :
 - élaborer des politiques, des procédures, des normes et des règles;
 - avoir recours à des contrats solides et juridiquement valables (codes de conduite, ententes d'athlètes et d'entraîneurs, contrats de travail, contrats d'organisation d'événements, contrats de paiement, contrats de sous-traitance, contrats de partenariat);
 - utiliser des avertissements, des panneaux, des accords de participation et des décharges de responsabilité lorsque cela est justifié;
 - souscrire une couverture d'assurance appropriée pour toutes les activités et la revoir régulièrement;
 - s'assurer que les valeurs fondamentales de WCL sont prises en compte et communiquées à la communauté de la lutte;
 - créer et dispenser l'éducation, l'instruction, le développement professionnel et la formation spécialisée;
 - améliorer la clarté des rôles en utilisant des descriptions de poste écrites et les mandats des comités;
 - respecter les qualifications et/ou certifications minimales et obligatoires pour le personnel clé et les dirigeants;
 - superviser et contrôler le personnel, les bénévoles, les participants et les activités;
 - établir et communiquer des procédures pour traiter les préoccupations, les plaintes et les litiges;
 - mettre en œuvre des programmes d'examen régulier, d'entretien, de réparation et de remplacement des équipements;
 - préparer les procédures et les protocoles d'intervention en cas d'urgence et de gestion de crise; et
 - communiquer efficacement ce qui précède à la communauté de la lutte.

9. Pour les risques dont le niveau de risque est égal ou inférieur à notre tolérance au risque, WCL peut "accepter" le risque.
10. Pour chaque risque, dont le niveau de risque est supérieur à notre tolérance au risque, une action (pour éliminer, réduire ou transférer le risque) est requise, et elle constitue la base du plan d'action.
11. Pour chaque risque du plan d'action, WCL désignera un propriétaire du risque (une seule personne ou un seul groupe) qui sera chargé de formuler une solution (soumise à l'approbation du CA) pour le réduire ou le transférer afin que le risque résiduel soit égal ou inférieur à la tolérance acceptée pour le risque en question.
12. Les plans d'action cumulatifs (y compris le plan préliminaire et le calendrier de résolution du problème), une fois approuvés par le CA, constitueront le Plan de gestion des risques de l'entreprise (Plan de GRE) de WCL, et seront supervisés par le RGR de WCL. Le CA doit établir et contrôler le rythme des actions (et leur effet sur les opérations de WCL).

Rapports et suivi

13. Le RGR de WCL fournira une mise à jour trimestrielle du statut et de l'avancement du plan d'action au CA.
14. Le processus de GRE se répète sur une base annuelle, généralement au printemps, ou selon les instructions du RGR.

ANNEXE B - BOÎTE À OUTILS DE GRE

Types de risques	Stratégique	Sécurité	Réputation	Opération	Financier	Gouvernance
	Leadership	Blessure	Médias	Programmes	Revenus	Réglementation
	Parties prenantes	Maltraitance	Crise / Scandale	Personnel	Dépenses	Accords et ententes
	Planification stratégique	Décès	Gestion des problèmes	Capacité de fonctionnement	Actifs	Conflit d'intérêts
	Élaboration des politiques	Catastrophes	Plaintes	Planification des activités	Passif	Informations personnelles
	Structure de l'organisation	Griefs	Marques et logos	Événements	Budgétisation	Règlements administratifs
	Adhésions	Actes criminels ou civils	Client/Fournisseur	Procédures	Paiement	Conformité
	Engagement	Sport sans risque	Justice sociale	Processus	Approvisionnement	

MATRICE "THERMIQUE"				CONSÉQUENCE				
				Insignifiant	Mineur	Moyen	Haut	Extrême
				1	2	3	4	5
PROBABILITÉ	Certain	Se produira une ou plusieurs fois dans les 12 prochains mois	5	5	10	15	20	25
	Probable	On s'attend à ce que cela se produise au moins une fois dans les 24 prochains mois	4	4	8	12	16	20
	Possible	Pourrait se produire dans les 36 prochains mois	3	3	6	9	12	15
	Improbable	Peu probable dans les 36 prochains mois	2	2	4	6	8	10
	Rare	Pas impossible, mais très peu probable dans les 5 prochaines années.	1	1	2	3	4	5

NIVEAU DE RISQUE	ACTIONS REQUISES
Accepter	Aucune action n'est requise. Maintenir les contrôles et la surveillance existants.
Éviter	Éliminer le risque en arrêtant ou en modifiant l'activité ou l'initiative qui crée le risque.
Réduire	Nécessité de réduire la probabilité ou l'impact (ou une combinaison des deux) pour atteindre un niveau de risque "As-Low-As-Reasonable-Practicable" (ALARP) («Le plus bas qu'il est possible raisonnablement») en renforçant les contrôles (politique et processus) et en améliorant la surveillance.
Transférer	Cela se fait généralement par le biais d'une assurance tierce partie ou en mettant fin au risque par un transfert de responsabilité.

				Stratégique	Sécurité	Réputation	Opération	Financier	Gouvernance
				CONSÉQUENCE	5	Extrême	Le risque aura un impact fatal sur WCL	Effondrement de WCL	L'incident a un impact majeur ou bouleversant sur WCL, son personnel, ses membres, ses participants ou le public.
4	Élevé	Le risque aura un impact énorme sur WCL	WCL ne parviendra pas à atteindre les buts et objectifs définis dans le plan stratégique.		L'incident a un impact significatif ou durable sur WCL, son personnel, ses membres, ses participants ou le public.	WCL a perdu le soutien de la communauté de la lutte / Une couverture médiatique défavorable a un impact négatif à moyen terme (> 1 mois).	Certains services / programmes ou événements sont retardés à moyen terme (>1 mois)	> 25 000\$	Poursuite civile contre WCL / avis / pénalités / amendes / frais se produisent de manière persistante
3	Moyen	Le risque aura un impact majeur, mais pas énorme sur WCL.	WCL sera inefficace ou aura du mal à atteindre les résultats.		L'incident a un impact sur WCL, son personnel, ses membres, ses participants ou le public.	La communauté de la lutte commence à remettre en question WCL / Une couverture médiatique défavorable a un impact négatif à court terme (< 1 mois).	Incapacité de fonctionner à court terme (< 1 mois)	> 10 000\$	Des violations se produisent occasionnellement et ont un impact sur notre statut. Elles ont des conséquences qui se traduisent par des pénalités, des amendes ou des frais.
2	Mineur	Le risque aura un impact léger sur WCL	Aura un effet faible ou à court terme sur la réalisation des résultats		L'incident est mineur et n'a qu'un impact à court terme sur WCL, son personnel, ses membres, ses participants ou le public.	Impact mineur sur l'image de marque de WCL / Une couverture médiatique défavorable a lieu mais sans impact durable.	La prestation des services / programmes est retardée de moins d'une semaine.	> 2 500\$	Les violations sont rares et ont un impact sur notre statut et ont des conséquences qui se traduisent par des pénalités, des amendes ou des frais.

	1	Insignifiant	Le risque n'aura qu'un impact minimal sur WCL.	N'aura qu'un effet minime sur WCL dans la réalisation des résultats.	L'incident n'a pas d'impact sur WCL, son personnel, ses membres, ses participants ou le public.	N'a pas d'impact à long terme sur WCL / Il n'y a pas de couverture médiatique négative.	Les opérations normales sont retardées de moins de 2 jours	> 1 000\$	Des infractions se produisent rarement mais n'ont ni impact sur notre statut ni de conséquences.
--	---	---------------------	--	--	---	---	--	-----------	--